

## **Compte-rendu des délibérations de la Commune de Wisembach Séance du 23/09/2021**

L'an 2021, le 23 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel, Maire

**Présents** : Mmes : DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, VOINSON Rachel, WENGER Annick, MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, VOIGNIER Jean-François, M GOUBY Daniel

**Absents** : M MULLON Johan (donnant procuration à Mme VOINSON Rachel)

**Secrétaire** : Mme TSCHANTZ Sylvie

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 9

Date de la convocation : 17/09/2021

Date d'affichage : 28/09/2021

### **Motion de la fédération nationale des communes forestières (Réf : 4384)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Président de l'association des communes forestières vosgiennes demande aux communes de votre en conseil municipal la motion ci-jointe pour le retrait des mesures listées ci-dessous :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Renouvellement de la certification PEFC (Réf : 4385)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la certification PEFC est échue et qu'il faut délibérer pour son renouvellement d'une durée de 5 ans. Pour rappel, ci-dessous quelques informations concernant son utilité :

« L'implication de tous les acteurs dans la recherche permanente du consensus », telle est la mission du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) inscrite dans ses statuts dès 1999. Une mission qui prend racine dans la création de PEFC et permet de garantir la gestion durable de la forêt dans toutes ses dimensions :

- La dimension sociétale de la forêt, une réelle prise de conscience dès la fin du vingtième siècle. PEFC contribue à protéger ceux qui vivent dans les forêts, y travaillent et s'y promènent.
- La dimension environnementale de la forêt, de plus en plus prégnante avec des informations sur les indices de biodiversité qui s'érodent et la nécessité de capter de plus en plus de carbone, le bois en étant constitué pour moitié de son poids. PEFC positionne la forêt comme réserve de biodiversité en France avec ses 138 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux, comme capteur de plus de 10% de CO2 émis chaque année en France et donc régulateur du climat...
- La dimension économique, enfin, par sa fonction de production avec 440 000 emplois liés à la filière forêt-bois-papier. Avec les demandes en bois-matériaux et en bois source d'énergie qui vont croissantes, PEFC participe à une gestion raisonnée de la ressource bois.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Rachat de la parcelle B62 par la commune (Réf : 4386)**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le garde forestier a estimé la parcelle B62 à 600 euros pour les 18 ares. La commune souhaite donc faire cette proposition de prix au propriétaire pour le rachat de cette parcelle (hors frais de notaire) afin d'agrandir la parcelle communale B811.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Embauche d'un nouvel adjoint d'animation (Réf : 4387)**

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite au départ de Madame Anaïs BOUILLANT, il faut recruter un nouvel adjoint d'animation pour la remplacer au périscolaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal la candidature de Madame WEISROCK Sylvie en contrat à durée déterminée de 12 mois à raison de 15 heures de travail par semaine à compter du 02.09.2021

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Embauche d'un agent d'entretien (Réf : 4388)**

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite au départ de Madame Anaïs BOUILLANT, il faut recruter un nouvel agent d'entretien pour la remplacer.

Madame le Maire propose au conseil municipal la candidature de Madame WININGER Aurélie en contrat à durée déterminée de 12 mois à raison de 5 heures de travail par semaine à compter du 14.09.2021

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 (Réf : 4389)**

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Une salle pour le Comité des Fêtes (Réf : 4390)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a besoin d'une salle pour stocker son matériel. Le local des pompiers est proposé avec un bail précaire.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses

- La délibération concernant l'adhésion à la SACEM est reportée en 2022
- Remise des prix des maisons fleuries et accueil des nouveaux habitants le 02.10.2021 à 17h au Comptoir Gourmand
- L'ouverture de la bibliothèque municipale est envisageable prochainement en fonction de la durée de sa mise en place
- Point sur le budget communal : moins de dépenses que prévues, la commune a vendu plus de bois que prévu et totalise des recettes de plus de 70 000 euros
- Absence de garde-corps sur le pont de Viameix : A voir avec Gemaingoutte
- Discussion autour de la problématique du passage des poids-lourds rue des Cités (faut-il mettre des limites de poids et de longueur ou encore des interdictions de circuler ?). Aucune décision à ce sujet pour le moment
- Suite à l'estimation des domaines :
  - Ateliers communaux valeur 60 000€
  - Terrains à bâtir valeur 12 000€
  - Ancienne ferme valeur 55 000€
  - Mairie valeur 250 000 €
  - Salle Jeanne D'Arc valeur 40 000€

Discussion sur la possibilité d'organiser une réunion publique pour les habitants après la réunion du 12 octobre avec le CAUE concernant le devenir des bâtiments communaux

- Ponts : Suite au compte rendu de l'ATD :
  - Pont sur le Blanc-Rupt P06 estimation 35 000€/HT de travaux
  - Pont sur le Blanc-Rupt P07 estimation 15 000€/HT de travaux
  - Pont sur le Blanc-Rupt P08 estimation 12 000€/HT de travaux

A DELIBERER AVANT L'HIVER